



ASSOCIATION POUR UNE JEUNESSE AFRICAINE PROGRESSISTE ASSOCIATION FOR AFRICAN PROGRESSIVE YOUTH

Initiative for the change of mentality, Youth inspired to change the World

FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE DU COMMISSARIAT DES DROITS DE L'HOMME DANS AJAP, pour la période allant de Novembre 2017 à Novembre 2019.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Commissariat aux droits de l'Homme à l'AJAP étant un organe de l'AJAP parmi d'autres, il trouve le fondement de travail dans une ambition plus large de l'AJAP ; celle d'œuvrer de façon pérenne pour la création d'un cadre d'expression et de valorisation de la contribution des jeunes au Burundi et dans toute l'Afrique et de tirer pleinement parti du plan stratégique 2015-2019 de l'AJAP.

Ainsi, il offre une feuille de route stratégique 2017-2019 basée sur le travail d'excellence grâce à la performance de son personnel, visant à positionner AJAP comme une association de référence des jeunes du Burundi, de l'Afrique et des partenaires, ainsi qu'à promouvoir et renforcer la paix et l'Etat de droit dans le monde entier.

Les développements de cette feuille de route s'inscrivent dans la droite ligne de la mission principale du Commissariat aux droits de l'Homme à l'AJAP qui n'est d'autre que : « l'AJAP via le CDH organise des sensibilisations sur les droits des catégories vulnérables (enfants de la rue, handicapés, malades, orphelins, les albinos...) et les prend en charge en cas du possible.»

Il y a donc lieu de repérer les enjeux du CDH :

❖ Les forces et opportunités :

Le personnel qualifié, compétent et engagé.

Une bonne organisation du Commissariat et de ses activités.

Une bonne collaboration avec ses partenaires internes et externes. Il s'agit entre autres :

Des partenaires nationaux : Tous les organes de l'AJAP, les ministères et institutions en charge des DH, l'administration locale et les organisations oeuvrant pour la cause des DH.

Des partenaires internationaux: ONU, UA, CEEAC, EAC, CEPGL et les ONG et associations des DH.

Les bons textes nationaux, régionaux et internationaux.

Trois principes directeurs tirés de la DUDH: Obligation des Etats de protéger les DH, Responsabilité des Entreprises de respecter les DH, L'accès à des voies de recours.

❖ Les risques et faiblesses:

Le CDH risque de faire face à une matière très vaste par rapport au nombre de son personnel et au temps imparti.

Une faible protection du personnel qui peut occasionner le désengagement de ce dernier.

Tout en valorisant nos forces et opportunité et travaillant pour étouffer toutes les risques éventuelles, la feuille de route stratégique du Commissariat aux droits de l'Homme à l'AJAP identifie ses objectifs stratégiques opérationnels structurés autour de quatre axes : Education aux droits humains, promotion et prévention des droits humains, défense des droits humains et une culture de suivi-évaluation opérationnelle.

DESCRIPTION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES OPERATIONNELLES.

AXE 1. EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME.

Cette éducation consiste en une formation à l'application des normes relatives aux droits de l'homme dans le cadre de l'exercice d'une profession, ce qui est le cas notamment pour les juges, les avocats, les policiers, les soldats ou les observateurs des droits de l'homme.

Dans d'autres cas, l'éducation couvrira un champ plus vaste et comprendra l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles et les universités ou la diffusion d'informations sur les normes relatives aux droits de l'homme auprès du public ou des populations vulnérables.

✓ Principales activités :

Sensibiliser et vulgariser sur les textes nationaux, régionaux et internationaux des droits de l'Homme.

Rappeler toujours l'importance des droits de l'Homme.

Concevoir et actualise une carte des droits de la personne humaine dans chaque localité.

Identifier les droits associés aux différentes catégories des gens de chaque localité.

Inventorier les DH qui sont moins respectés et classer les violations des droits de l'homme par catégorie : civil, politique, économique, social et culturel.

✓ Stratégies de mise en œuvre :

Improvisations théâtrales.

Poèmes, chansons et skechs.

Semaines et journées des DH.

Jeux et concours.

Projection des films rappelant les DH.

Distribution des dépliants.

Production des émissions radio et conseil gratuits.

✓ Résultats attendus

La situation réelle des DH est connue.

L'appropriation des instruments nationaux, régionaux et internationaux des droits de l'Homme.

Des pools des formateurs des droits DH sont constitués et bien outillés.

AXE 2. PREVENTION DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME.

La prévention œuvre en faveur de l'évolution démocratique afin d'accroître la participation des jeunes à la prise de décisions qui orientent leur existence et de renforcer la bonne gouvernance. Elle aide à améliorer la situation des droits de l'homme et à veiller à ce qu'ils soient respectés.

Les activités de prévention participent activement à l'instauration des conditions matérielles nécessaires pour faire des droits de l'homme une réalité. Elles contribuent également à l'amélioration de la situation sociale, politique et économique, à la réduction des tensions sociales et politiques, à l'édification de la paix aux niveaux national et international.

Dans ce domaine, on insistera à la bonne gouvernance, préconisant la lutte contre la corruption et expliquant à la population comment voter et pourquoi il est important de participer aux élections.

✓ Principales activités:

Travailler en synergie avec toutes les personnes ressources ; les personnes concernées, institutions et organisations pour la promotion des droits de l'homme.

Projeter un cadre logique spécifique à chaque localité pour promouvoir les droits de l'Homme dans la communauté.

Identifier et prévenir des risques de violation des DH.

Anticiper sur les situations de crise.

Mettre en place des sources d'information pour s'enquérir :

- Droits que tous les enfants et jeunes devraient avoir.
- Droits qui ne sont pas encore obtenus par tout le monde dans la communauté.
- Droits niés spécifiquement aux enfants et jeunes.

✓ Stratégies de mise en oeuvre :

Plaidoirie pour les améliorations à faire sur les textes des droits de l'Homme.

Réseau de partage d'information et échange d'expérience.

Programmes de formation.

Journées et séminaires de dialogue.

Communiqués et conférences de presse.

Kiosk d'information.

✓ Résultats attendus

Les situations de crises sont anticipées.

Une contribution essentielle à l'application concrète des instruments régionaux et internationaux est de mise dans toutes les localités.

Une protection et une promotion des droits de l'Homme sont plus accrues notamment dans les aspects civils, politiques et économiques.

Une bonne majorité des jeunes sont outillés pour se positionner désormais comme des acteurs sérieux de gouvernance.

AXE 3. DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME.

Le CDH agit face à toutes sortes de situations en rapport avec les droits de l'homme, par exemple la discrimination, les exécutions sommaires, la torture, les arrestations ou détentions arbitraires, les mutilations génitales féminines, les problèmes d'emploi, les expulsions forcées, l'accès aux soins de santé ou les déchets toxiques et leurs effets sur l'environnement.

Il défendra les droits fondamentaux aussi divers que le droit à la vie, à l'alimentation et à l'eau, au meilleur état de santé susceptible d'être atteint, à un logement convenable, à un nom et à une nationalité, à l'éducation, à la liberté de circulation et à la non-discrimination.

Il s'occupera spécifiquement des droits de toutes les catégories de jeunes, par exemple les jeunes femmes, les enfants, les autochtones, les réfugiés et les déplacés ainsi que tout groupe de jeunes les plus marginalisés.

✓ Principales activités :

Monitoring des cas de violation des DH.

Identifier des auteurs de violation des DH.

Etablir un mécanisme de protection des victimes de violation des droits humains.

Prendre en charge des victimes de violation des DH.

Piloter, faciliter et soutenir les activités de défense des DH.

✓ Outils de mise en oeuvre :

Recueil des grognes sociales.

Descente.

Rapports.

Lobbying.

Missions de plaidoiries.

✓ Résultats attendus :

Les cas de violation des DH sont identifiés et rapportés aux instances habilitées.

Les défenseurs des droits de l'Homme collaborent activement à la production des informations.

Amélioration du respect des droits de l'Homme.

Les personnes économiquement faibles et victimes d'une violation des droits humains bénéficient de l'assistance du CDH.

AXE 4. CULTURE DE SUIVI-EVALUATION OPERATIONNELLE.

Une culture de suivi-évaluation opérationnelle n'est pas une fin en soi ; c'est une méthode de direction qui permettra de piloter toutes les activités du Commissariat et les hommes qui les réalisent. C'est ainsi qu'on n'évalue pas une personne en tant que telle, mais une prestation de travail, un service rendu.

Cette culture bien conduite participera au déploiement des objectifs stratégiques du Commissariat en permettant de mettre en phase les intérêts du Commissariat et l'intérêt des personnes qui y travaillent.

Elle est indispensable au CDH du fait que par elle, on reconnaîtra l'image réelle du Commissariat ; le potentiel des compétences actuelles et futures, repérer les dysfonctionnements et écarts pour enfin prendre des mesures appropriées pour y faire face.

✓ Activités principales :

Renforcer la performance, les compétences et rendements du personnel et ceux organisationnels du Commissariat.

Comparer de façon régulière et chiffrée les écarts entre les prévisions et les réalisations.

Encourager la compétitivité par la décoration des meilleurs collaborateurs.

Elaborer, adapter et actualiser les grilles d'évaluation et le plan de formation.

Organiser des programmes de renforcement des capacités.

Veiller toujours à une bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- ✓ Stratégies de mise en œuvre :

Témoignages.

Enquêtes.

Rapports.

Système d'auto évaluation à titre individuel et celui du commissariat.

Retraite-Commissariat des DH.

- ✓ Résultats attendus

Des évaluations semestrielles et annuelles sur les activités du CDH sont effectuées et produites dans chaque province.

Les meilleurs collaborateurs sont identifiés et décorés.

Les emplois, les compétences et les outils de protection et défense des droits de l'Homme sont équilibrés.

Le rôle du CDH au sein de l'AJAP et de toute la Communauté est accru.

Les plans des formations et celui d'amélioration des services du CDH sont décidés et approuvés.

CONCLUSION

Par cette feuille de route stratégique, le Commissariat aux droits de l'Homme renforce sa responsabilité et son impact positif sur l'atteinte des objectifs de l'AJAP au Burundi et en Afrique.

Il s'engage à exécuter cette feuille de route et à user des moyens pacifiques pour devenir un Commissariat à valeur ajoutée de notoriété, en

- Utilisant le personnel multi-spécialiste des droits de l'Homme guidé par l'objectivité, la transparence et une performance engagée et inégalée,
- Passant d'un modèle centré sur le travail bien fait et vite fait,
- Offrant de services innovants, durables et adaptés aux attentes des jeunes et des partenaires,
- Apportant au quotidien des conseils de pointe et des solutions de qualité.

Toutefois, il regrette le manque de financement alloué à ce commissariat pour mettre en œuvre sa feuille de route.

CADRE LOGIQUE

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Stratégies de mise en œuvre
AXE 1. EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME.		
Résultat 1.1. La situation réelle des DH est connue.	-Nombre des séminaires de formation.	<p>Improvisations théâtrales.</p> <p>Poèmes, chansons et sketches.</p> <p>Semaines et journées des DH.</p> <p>Jeux et concours.</p> <p>Projection des films rappelant les DH.</p> <p>Distribution des dépliants.</p> <p>Production des émissions radio et conseil gratuits.</p>
<u>Activités :</u> -Concevoir une carte des DH de chaque localité. -Identifier et classer les droits associés aux différentes catégories de gens de la localité.	-Existence d'une carte des DH actualisée et informatisée.	
Résultat 1.2. Appropriation des instruments nationaux, régionaux et internationaux des droits de l'Homme est de mise.	-80% des clubs scolaires de l'AJAP et des universités bénéficieront des séminaires de sensibilisation aux droits humains.	
<u>Activités :</u> -Vulgariser les textes nationaux, régionaux et internationaux des DH. -Sensibiliser les intervenants sur promotion et mise en application des textes des DH. -Rappeler toujours l'importance des DH.	-Nombres de rencontres avec les observateurs de DH.	
Résultat 1.3. Des pools des formateurs des droits DH sont constitués et bien outillés.	-5 pools des formateurs sont opérationnels.	
<u>Activités :</u> -Former les intervenants aux droits de l'Homme -Organiser des tests de connaissances. -Sélectionner les meilleurs candidats.	-Certificats attribués à la fin de leur formation.	
AXE 2. PREVENTION DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME.		
Résultat 2.1. les situations de crise sont anticipées.	-70% des intervenants aux droits de l'Homme sont renforcés pour une véritable	

<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir la culture de paix. -Organiser des rencontres inclusifs des jeunes (des OSC, des partis politiques et des confessions religieuses...). -Instaurer un système d'alerte. -Mettre en place des sources d'information. 	<p>culture de paix.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Existence des points focaux collinaires. 	<p>Plaidoirie.</p> <p>Réseau</p> <p>Programmes de formation.</p> <p>Journées et séminaires de dialogue.</p> <p>Communiqués et conférences de presse.</p>
<p>Résultat 2.2. Une protection et une promotion des droits de l'Homme sont plus accrues notamment dans les aspects civils et économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Efficacité des intervenants de DH. -Réduction des grognes sociales. 	<p>Kiosk d'information.</p>
<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Identifier et prévenir des risques de violation des DH. -Travailler en synergie avec toutes les personnes ressources ; les personnes concernées, institutions et organisations pour la promotion des droits de l'homme. -Inventorier les DH les moins respectés et les classer par catégorie (civile, politique, sociale ou économique). 		
<p>Résultat 2.3. Une bonne majorité des jeunes sont outillés pour se positionner désormais comme des acteurs sérieux de gouvernance.</p>	<p>60% des jeunes en âge de voter sont formés sur la gouvernance démocratique.</p>	
<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les jeunes à la gouvernance démocratique. -Former les jeunes sur le monitoring des élections et le leadership. -Projeter un cadre logique spécifique à chaque localité pour promouvoir les droits de l'Homme dans la communauté. 		
<p>AXE 3. DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME.</p>		
<p>Résultat 3.1. Les cas de violations des DH sont identifiés et rapportés aux</p>	<p>La traçabilité de tout cas de</p>	

instances habilités.	violation des DH.	
<u>Activités :</u> -Monitoring des cas de violation des DH. -Prendre en charge les victimes de violation des DH. -Effectuer des missions de plaidoyer.		Recueil des grognes sociales. Descente sur terrain. Rapportage et diffusion des cas de violation des DH.
Résultat 3.2. Les défenseurs des droits de l'Homme collaborent activement à la production des informations.	Le nombre de rencontre des défenseurs des DH.	Lobbying. Missions de plaidoiries.
<u>Activités :</u> -Opérationnaliser les réseaux de partage d'information. -Etablir un mécanisme commun de protection des victimes de violation des droits humains.		
Résultat 3.3. Amélioration du respect des droits de l'Homme est une réalité.	Diminution de violation des droits de l'Homme à 50%.	
<u>Activités :</u> -Identifier des auteurs de violation des DH. - Piloter, faciliter et soutenir les activités de défense des DH.		

<p>Résultat 3.4. Les personnes économiquement faibles et victimes d'une violation des droits humains bénéficièrent de l'assistance du CDH.</p>	<p>54 cas sont pris en charge.</p> <p>10 avocats de l'AJAP sont outillés et impliqués dans les questions touchant la défense des droits humains.</p>	
<p><u>Activités :</u></p> <p>-Soutenir les activités de défense des DH.</p> <p>-Constituer un équipe des avocats de l'AJAP.</p> <p>-Accompagner les victimes de violation des DH.</p>		
AXE 4. CULTURE DE SUIVI-EVALUATION OPERATIONNELLE.		
<p>Résultat 4.1. Des évaluations semestrielles et annuelles sur les activités du CDH sont effectuées et produites dans chaque province.</p> <p><u>Activités :</u></p> <p>-Mettre en place un canevas de rapport interne au CDH.</p> <p>-Confectionner et produire des rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels des activités.</p> <p>-Comparer de façon régulière et chiffrée les écarts entre les prévisions et les réalisations.</p> <p>-Organiser des retraites CDH.</p>	<p>100% des rapports seront transmis au Secrétariat Général.</p>	<p>Témoignages.</p> <p>Enquêtes.</p> <p>Rapports.</p> <p>Systeme d'auto évaluation.</p>
<p>Résultat 4.2. Les meilleurs collaborateurs sont identifiés et décorés.</p>	<p>2 Cérémonies de Remise du prix auront lieu.</p>	
<p><u>Activités :</u></p> <p>-Redynamiser le personnel du CDH.</p> <p>-Encourager la compétitivité par la décoration des meilleurs collaborateurs.</p>		

Résultat 4.3. Les emplois, les compétences et les outils de protection et défense des droits de l'Homme sont équilibrés.	La réduction à 90% des défis du CDH.	
<p><u>Activités :</u></p> <p>-Veiller toujours à une bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.</p> <p>-Renforcer les performances, compétences et rendements à l'organisation du CDH et à son personnel.</p>		
Résultats 4.4. Le rôle du CDH au sein de l'AJAP et de toute la Communauté est accru.	Impact positif de la contribution du CDH sera visible.	
<p><u>Activités :</u></p> <p>-Confectionner un calendrier hebdomadaire des activités.</p> <p>-Exécuter et communiquer les activités du CDH mensuellement.</p>		
Résultats 4.5. Les plans des formations et celui d'amélioration des services du CDH sont décidés et approuvés.	Des nouveaux programmes d'améliorations des services après évaluation.	
<p><u>Activités :</u></p> <p>-Actualiser et adopter le plan de formation.</p> <p>-Etablir les critères d'évaluation.</p> <p>-Elaborer les grilles d'évaluation.</p>		
N.B. Ce cadre logique peut être modifié ou adapté selon les recommandations de l'évaluation.		

ANNEXES

1. Liste du personnel du Commissariat de DH à l'AJAP.

N°	Zone d'intervention.	Nom et Prénoms	Fonction	Contact
COORDINATION GENERALE		Clarisse NSABIMANA	Commissaire Générale	+25761060404/+221 765812772
		NKURUNZIZA Aimé	Commissaire Général Adjoint	+25761049789/ +25779567712
		NIYOYUNGURUZA Gratien	Conseil principal	+25769906309
		NIYUNGEKO Pierre Claver	Secrétaire	+25779604990
1.	BUJUMBURA MAIRIE		Commissaire provincial	
2.	BUJUMBURA RURALE	Patrice NDEKATUBANE	Commissaire provincial	
3.	BUBANZA		Commissaire provincial	
4.	BURURI		Commissaire provincial	
5.	CANKUZO		Commissaire provincial	
6.	CIBITOKÉ		Commissaire provincial	
7.	KARUSI		Commissaire provincial	
8.	KAYANZA		Commissaire provincial	
9.	KIRUNDO		Commissaire provincial	
10.	GITEGA		Commissaire provincial	
11.	MAKAMBA		Commissaire	

			provincial	
12.	MURAMVYA	Prosper NDAYISENGA	Commissaire provincial	
13.	MUYINGA	Spès Caritas KANYANGE.	Commissaire provincial	+25768742219
14.	MWARO	Joseph NDEKATUBANE	Commissaire provincial	(+257)68928606/79068008
15.	NGOZI	NSAVYIMANA Arthemon	Commissaire provincial	69414560
16.	RUMONGE		Commissaire provincial	
17.	RUTANA	Floribert NGABIRANO	Commissaire provincial	61564440
18.	RUYIGI		Commissaire provincial	

Pour l'AJAP AFRICAINE



NSABIMANA Clarisse

Commissaire Générale Chargée de Droit de l'Homme